

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 20 MAI 2014
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Payette, mairesse
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège # 2
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège # 5
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège # 6

SONT ABSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège # 3

Madame Dominique Payette, préside l'assemblée et madame Guylaine Thibault agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de procès-verbaux.
- 02- Mot de la mairesse.
- 03- Mot des conseillers.
- 04- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
 - b) Comptes à payer;
 - c) Comptes à recevoir.
- 05- Règlement no. U-2014-02 - Règlement de zonage (normes concernant les quais).
- 06- Règlement no. G-2014-03 - Code d'éthique et de déontologie pour les élus.
- 07- Règlement no. E-2014-04 - Restauration de la bande riveraine du lac.
- 08- Règlement no. F-2014-05 - Programme de subvention pour l'acquisition d'une maison.
- 09- Remplacement des aérateurs de traitement des eaux usées.
- 10- Remplacement d'un ponceau de l'avenue du Rocher.
- 11- Inspection municipale.
- 12- Entente pour le service de protection contre l'incendie.
- 13- Période de questions.

07-14-01 Adoption de procès-verbaux

Résolution 2014-045 Il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyée par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no. 2014-05, séance ordinaire du 14 avril 2014 ainsi que le procès-verbal no. 2014-06, séance extraordinaire du 30 avril 2014.

07-14-02 Mot de la mairesse

Madame Payette informe les gens présents qu'un comité, constitué de citoyens et d'élus, travaille sur la mise à jour des outils de communication de la municipalité, entres autres le journal Le Delageois et le site Internet.

De plus, elle mentionne que dans le dossier de la phase II et III du projet immobilier *Les Cimes de Lac-Delage*, le conseil municipal a pris acte des questionnements des citoyens en ajoutant les clauses suivantes:

- la phase II ne pourra débiter tant que 40 % des propriétés de cette phase ne seront vendues;
- la phase III ne pourra débiter tant que 50 % des propriétés de la phase II ne seront pas construites.

07-14-03 Mot des conseillers

Madame Bousquet, conseillère, informe que les festivités de la Fête Nationale se dérouleront sur 2 jours, soit le 23 et 24 juin. La programmation paraîtra dans le prochain Delageois. De plus, elle parle du projet de cinéma plein-air pour cet été.

Monsieur Wallace, conseiller, informe que l'élaboration de la trousse de bienvenue va bon train et que plusieurs commerçants ont répondu à la demande de bon de réduction.

Monsieur Ross, conseiller, informe que Ville de Lac-Delage accueillera du 27 octobre au 27 novembre prochain, une exposition itinérante de la MRC de la Jacques-Cartier. De plus, le dernier vendredi de septembre, ce sera la journée de la culture. Toute personne ayant une idée d'activité est invitée à lui soumettre.

07-14-04 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des autorisations de dépenses d'avril 2014.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2014-046 ATTENDU QUE les comptes à payer au 30 avril 2014 totalisent un montant de 19 915,12 \$;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyée par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu :

QUE tous les rapports déposés soient acceptés;

QUE soit entériné le paiement des factures payées par paiement électronique (22 532,91 \$) ainsi que des chèques émis sans résolution (2 812,70 \$);

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 30 avril 2014, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Comptes à recevoir

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des taxes à recevoir au 13 mai 2014 qui totalisent un montant de 45 539,69\$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

07-14-05 Règlement no. U-2014-02
Règlement de zonage (normes concernant les quais)

Résolution 2014-047 CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion du conseil tenue le 7 mai 2012, le conseil de Ville de Lac-Delage a adopté le *Règlement de zonage* numéro U-2012-02 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de modifier ce règlement pour prescrire de nouvelles normes concernant les quais ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance tenue le 10 mars 2014, ce conseil a adopté par résolution un premier projet de règlement portant le numéro U-2014-02 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 22 avril 2014 quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance tenue le 30 avril 2014, ce conseil a adopté par résolution un second projet de règlement portant le numéro U-2014-02 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande pour que ce projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace, appuyé par monsieur Brian Ross, tous deux conseillers, et unanimement résolu d'adopter le Règlement U-2014-02, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2012-02 afin d'y ajouter des normes concernant les quais*, et ce, comme si ici au long reproduit.

07-14-06 Règlement no. G-2014-03

Code d'éthique et de déontologie pour les élus

Résolution 2014-048 Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que selon la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, après toute élection générale, le conseil de toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 9 décembre 2013 lors d'une assemblée ordinaire du conseil de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère et unanimement résolu d'adopter le Règlement G-2014-03, intitulé *Code d'éthique et de déontologie*, et ce, comme si ici au long reproduit.

07-14-07 Règlement no. E-2014-04

Restauration de la bande riveraine du lac.

Résolution 2014-049 ATTENDU QUE le Règlement G-2008-03 est sur certains points en contradiction avec le règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 30 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, appuyé par monsieur Alexandre Morin, tous deux conseillers, et unanimement résolu d'adopter le Règlement E-2014-04, intitulé *Règlement sur la restauration de la bande riveraine du lac Delage*, et ce, comme si ici au long reproduit.

07-14-08 Règlement no. F-2014-05

Programme de subvention pour l'acquisition d'une maison

Madame Payette, mairesse, fait la lecture du projet de règlement relatif à la subvention pour l'acquisition d'une maison neuve.

Résolution 2014-050 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage souhaite stimuler la construction de nouvelles résidences et favoriser l'accès à la propriété en accordant une subvention ;

ATTENDU que des mesures d'encouragement à l'accession à la propriété entraîneront des revenus fiscaux additionnels et, de façon générale, stimuleront l'économie et le développement ;

ATTENDU QU'un avis de motion fut donné lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 30 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu d'adopter le règlement portant le numéro F-2014-05, intitulé *Règlement décrétant un programme de subvention pour l'achat d'une maison neuve*, et ce, comme si ici au long reproduit.

07-14-09 Remplacement des aérateurs de traitement des eaux usées

Résolution 2014-051 ATTENDU QU'en 2013, la firme d'ingénierie BPR a préparé un document d'appel d'offres pour le remplacement des aérateurs du traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage n'a pas accordé de contrat pour ce remplacement considérant que seulement un soumissionnaire a déposé une offre et que le prix soumis était supérieur au budget réservé;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage a décidé de modifier le document d'appel d'offres afin de permettre le remplacement des aérateurs tout en respectant le budget ;

ATTENDU QUE la firme BPR a déposé une offre de service, datée du 8 mai 2014, au montant de 4 900 \$ plus taxes, afin de mettre à jour le document d'appel d'offre relié au remplacement des aérateurs, l'analyse des soumissions, les recommandations et la surveillance partielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyée par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu d'accorder un mandat à la firme BPR relativement au projet de remplacement des aérateurs, conformément à son offre de service du 8 mai dernier.

07-14-10 Remplacement d'un ponceau de l'avenue du Rocher

Résolution 2014-052 ATTENDU QU'en 2013, la firme d'ingénierie BPR a préparé les plans et devis pour le remplacement d'un ponceau sur l'avenue du Rocher ;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage souhaite que le tracé proposé soit modifié de façon à réduire les impacts sur les propriétés adjacentes ;

ATTENDU QUE la firme BPR a déposé une offre de service, datée du 13 mai 2014, au montant de 2 700 \$ plus taxes, afin de mettre à jour l'étude hydraulique, l'évaluation des coûts et la révision des plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, appuyé par madame Dominique Payette, mairesse, et unanimement résolu d'accorder un mandat à la firme BPR relativement au projet de remplacement d'un ponceau sur l'avenue du Rocher, conformément à son offre de service du 13 mai dernier.

07-14-11 Inspection municipale

Résolution 2014-053 ATTENDU QUE par sa résolution 2014-030, Ville de Lac-Delage a mandaté *Groupe DDM* pour réaliser l'analyse des demandes et l'émission des permis ainsi que le service d'urbanisme;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage a reçu une offre de service de monsieur Sébastien Dumas afin d'occuper l'emploi de *fonctionnaire désigné* ;

ATTENDU QU'en engageant monsieur Dumas, Ville de Lac-Delage réduit ses dépenses et aura un fonctionnaire désigné avec l'expérience de son territoire et de sa réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu:

QUE monsieur Sébastien Dumas soit engagé comme fonctionnaire désigné de Ville de Lac-Delage ;

QUE sa rémunération, en tant qu'employé municipal à temps partiel variable, soit de 32 \$ par heure, incluant la prime de vacances et de jours fériés;

QUE l'emploi de monsieur Dumas devra être reconduit après une période d'approbation de trois mois;

QUE la présente résolution abroge la résolution no. 2014-030.

07-14-12 Entente pour le service de protection contre l'incendie

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

07-14-13 Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, madame Dominique Payette, mairesse, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

Résolution 2014-054 Il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

Dominique Payette, mairesse

Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière